

Action : Mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent

Enjeu : Renforcer la vie locale à l'année autour des polarités urbaines existantes et répondre à l'évolution des besoins de la population

Objectif : Favoriser le bien vivre ensemble

Etat de l'action : : x en projet en cours

Contexte, description de l'action et résultats attendus

Les élus du Nord Bassin ont engagé une réflexion autour de la politique Petite Enfance avec un projet de LAEP commun et partagé.

Le Lieu Accueil Enfant Parent est un espace convivial qui accueille de manière libre, anonyme et sans inscription préalable ni engagement dans la durée, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Il constitue un bon levier pour favoriser l'intégration sociale des familles et lutter contre l'isolement. L'enfant et ses parents sont accueillis par des professionnel(le)s à l'écoute et bienveillantes.

Ce projet répond aux attentes des parents : Il constitue un espace de jeu libre et de parole où l'enfant peut développer son autonomie et son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Du côté des parents, les échantent les rassurent et les valorisent dans leur rôle éducatif.

Aussi, la commune de Lège Cap Ferret a pris la décision de mettre en place un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) mutualisé et itinérant.

Echéancier

	2016	2017	2018	2019
Concertation avec les communes du Nord bassin	x			
Mise en place à Lège bourg		x	x	x
Mise en place au Cap Ferret				

Moyens

Le CCAS de Lanton met à disposition des communes partenaires l'accueillante responsable du LAEP qui travaillera conjointement avec la deuxième accueillante choisie par chaque ville partenaire afin de constituer un binôme.

2 salles d'accueil (Lège et Cap Ferret)

Indicateurs d'évaluation

Nombre d'enfants et parents accueillis

Partenaires

Les communes du Nord Bassin : Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios.

La CAF

Pilotage de l'action

Direction : Monsieur SCHUFT

Services : Maison de la Famille

Commission (s) référente(s) : Commission Famille

Intégration des finalités du Développement durable

(1) =intégration faible, (4)=intégration forte

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : **1**

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources : **1**

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : **4**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : **4**

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : **1**

Actions réalisées

	2016	2017	2018	2019
Concertation avec les communes du Nord bassin	x			
Mise en place à Lège bourg		x	x	x
Mise en place à Claouey		x	x	x